

Concept de sélection pour la participation aux FISU World University Games Winter Torino 2025 en Patinage artistique

Version 26.06.2024

1. Principe

Les principes applicables pour le présent concept de sélection sont les **règles** définies par la FISU ainsi que les **directives relatives à la performance** publiées par Swiss University Sports pour les World University Games.

2. Date de la manifestation

Les FISU World University Games Winter auront lieu à Turin (ITA) du 13 au 23 Janvier 2025. Les épreuves de Patinage artistique se tiendront du 14 au 18 janvier 2025.

3. Nombre de participants selon les règles de la FISU

Les nombres de participants/es suivants sont définis :

- Hommes (individuel) : 1 à 2 athlètes maximum selon le quota attribué par la FISU et les organisateurs.
- Femmes (individuel) : 1 à 2 athlètes maximum selon le quota attribué par la FISU et les organisateurs.

4. Conditions de participation

Les règles de la FISU ainsi que les directives relatives à la performance de Swiss University Sports s'appliquent (extrait) :

- Citoyenneté suisse
- Âge : date de naissance du 01.01.2000 au 31.12.2007
- Statut d'étudiant/e, c'est-à-dire immatriculation régulière dans une universités ou HES reconnue en Suisse ou à l'étranger (dans des cas exceptionnels, École Supérieure ou anciens étudiants)

5. Sélections

5.1. Critères de sélection

Les critères principaux suivants doivent être satisfaits pour qu'un-e athlète puisse être proposé-e pour intégrer la sélection :

5.1.1. Appartenance au cadre national de Swiss Ice Skating

Les athlètes qui souhaiteraient être candidat-e-s à la sélection pour les **World University Games 2025** doivent impérativement être des membres du **cadre national de Swiss Ice Skating** pour la saison **2024 - 25**. La participation aux **World University Games 2025** doit s'inscrire en tant que compétition prioritaire dans la planification de saison de l'athlète. Néanmoins, la préparation pour les **Championnats d'Europe 2025** resterait à privilégier pour les athlètes concerné-e-s.

5.2. Période de sélection

La période de sélection pour les **World University Games 2025** s'étend du **01.08.2024** au **8.12.2024**

5.3. Compétitions prises en considération

Les compétitions suivantes, durant la période de sélection (cf. 5.2) sont prises en considération dans le processus de sélection :

- Test-Skate (Dübendorf, 9.-11.08.2024)
- Swiss Cups saison 2024-25 (catégorie **Senior** uniquement et selon le calendrier officiel de Swiss Ice Skating jusqu'au 08.12.2024)
- Compétitions internationales saison 2024-25 (catégorie **ISU Senior** selon le calendrier officiel de l'ISU jusqu'au 08.12.2024 et les modalités de sélection de Swiss Ice Skating en vigueur pour s'y inscrire)

5.4. Critères techniques minimum

Les critères suivants doivent être satisfaits durant la période de sélection et dans au moins une des compétitions prises en considération (cf. 5.3) pour qu'un-e athlète puisse faire l'objet d'une proposition à la sélection :

Femmes :

- Validation d'au minimum un **2A et 3 triples sauts différents** ou **4 triples sauts différents** effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on the quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. En outre, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.
- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de **150 points** durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3).

Hommes :

- Présentation d'au minimum un **2A et 4 triples sauts différents** ou **3A et 3 triples sauts différents** effectués dans le même programme durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3). Les sauts ne doivent pas avoir été jugés "downgraded" (<<), ni "underrotated" (<), ni "landed on quarter" (q). De même, ils doivent être reconnus avec un GOE de -1 ou plus chez la majorité des juges. En outre, les sauts peuvent avoir été réalisés en sauts individuels, en combinaisons ou en séquences.
- Obtention d'un TSS (SP + FS) minimale de **170 points** durant la période de sélection et lors d'une des compétitions prises en considération (cf. 5.3).

5.4.1 Critères complémentaires

- Si le nombre d'athlètes remplissant les **critères techniques minimum** (cf. 5.4) excède le nombre de places de quota disponible, la proposition soumise au comité de sélection sera basée sans ordre spécifique sur les trois points suivants :

1°) Score : la moyenne du meilleur score (TSS) réalisé en Swiss Cup + meilleur score (TSS) réalisé en compétition ISU (cf. 5.3). L'athlète devrait de fait avoir été en mesure de participer à moins une Swiss Cup et une compétition ISU durant la période de sélection (cf. 5.2).

2°) Courbe de forme / santé

- Si aucun athlète ne remplit les critères de sélection, le comité de sélection de **Swiss Ice Skating** soumettra une proposition de délégation au comité de sélection incluant le, la ou les athlète(s) se rapprochant le plus de critères techniques minimum (cf. 5.4).

Important :

Ne seront étudiées que les demandes de sélection des athlètes s'étant acquittés de **toutes les formalités** (données dans Gamemanager).

La responsabilité en incombe à l'athlète, la vérification au CD.

Concernant la/le (ou les coaches) qui accompagnerai(en)t la délégation, il sera décidé :

- Un-e entraîneur-e national-e de Swiss Ice Skating ou, en cas d'impossibilité, un-e entraîneur-e en mesure de coacher tous les athlètes sélectionné-e-s,

5.5. Demande de sélection

La demande de sélection doit être établie par le/la chef/fe de discipline (CD) au plus tard le 8 décembre 2024 en concertation avec la fédération nationale et sur la base des critères de sélection convenus.

Si le nombre d'athlètes remplissant les critères de sélection est supérieur à celui des places disponibles, il appartient au/à la CD de procéder à une priorisation en fonction des directives relatives à la performance.

La demande se fait selon le modèle (feuille Excel).

5.6. Comité de sélection

La décision de sélection définitive est prise par le comité de sélection de Swiss University Sports :

- Chef du sport d'élite Swiss University Sports (présidence, Raeto Raffainer)
- Co-Head of Delegation Swiss University Sports (Reto Ineichen)
- Martina van Berkel, Vice-présidente Swiss University Sports

La commission de sélection décide à la majorité des voix.

Une commission de recours est définie au sein du comité directeur de Swiss University Sports. Ses décisions sont définitives.

6. Aspects médicaux

À partir de leur sélection définitive, les athlètes participants/es sont soumis/ses aux règles de l'AMA. Le site web www.sportintegrity.ch/fr fournit des informations complètes sur les droits et les obligations des athlètes ainsi que sur ceux de l'équipe d'encadrement (entraîneurs, coaches et physiothérapeutes).

Pour les athlètes ayant des chances avérées d'être médaillés/es ou diplômés/es, des dispositions particulières peuvent s'appliquer pour raisons médicales. Le justificatif médical doit être fourni dès que la maladie ou la blessure survient. Le/la chef/fe de discipline soumet simultanément à Swiss University Sports une proposition de compétitions alternatives ou de possibilités d'évaluation.

7. Communication

Après approbation par Swiss University Sports, le concept de sélection est publié individuellement sur le site web de Swiss University Sports, rubrique «Disciplines sportives», ainsi que par la fédération concernée.

Le/la chef/fe de discipline ainsi que la fédération nationale s'assurent que les athlètes et entraîneurs concernés/es ont vu, lu et pris connaissance du concept de sélection.

8. Coûts

Les athlètes sélectionnés/es seront tenus/es de payer une contribution aux frais qui s'élève à environ 20% des frais totaux divisés par le nombre d'athlètes. 20% supplémentaires sont couverts par l'haute école de l'athlète. Le montant restant est financé par Swiss University Sports et la fédération nationale.

9. Autres dispositions

Processus d'annonce : Les athlètes se manifestent 5 mois avant la manifestation en tant que « probables » auprès de leur CD. Les probables pris en compte donnent confirmation par écrit, par le biais d'un accord de participation, de participer à l'événement au cas d'une sélection. Ils/elles s'engagent à suivre le programme de sélection proposé et à prendre part aux éventuelles rencontres, journée de présentation, etc. en lien avec leur participation aux WUG.

Tous/toutes les probables seront saisis/es sur sus.gamemanager.ch par le/la CD (nom/prénom/mail). Les probables recevront un login personnel leur permettant de compléter leurs données individuelles.

Le rapport athlètes/officiels est fixé par la FISU. Lors du choix définitif, l'accent doit être mis sur le meilleur encadrement possible pour les athlètes. En cas de doute, la décision revient au chef du sport d'élite en concertation avec les chefs de délégation.

10. Responsabilité

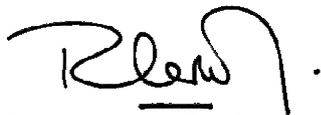
Chef de discipline responsable : Jean-Sébastien Scharl, jean-sebastien.scharl@unil.ch

Dorigny le 26.06.2024

Signatures :



Jean-Sébastien Scharl, Chef de discipline Swiss University Sports



Richard Leroy, Chef du sport de performance Swiss Ice Skating



Simone Righenzi, Chef du sport de performance Swiss University Sports